



# CAF RETENUE PRESTATIONS

Par **lylie13**, le **14/07/2019** à **09:23**

Bonjour,

Voilà j'étais Vdi de mai 2018 à juin 2019 j'ai fais la radiation auprès de l'URSSAF le 26/06/2019 bref la caf en mai 2019 me suspend mes prestaions sachant que j'ai un enfant de 5 ans et ont me demande un document concernant mon statut de vdi c'est à dire la déclaration d'activité auprès de l'URSSAF que j'avais déjà envoyer en juin 2018 je leur envoi et là tout commence ont me demande mon chiffre d'affaire de l'année Dernière jusqu'a cette année 2019 je renvoi un document avec écrits les chiffres d'affaires et la 1 mois passe toujours pas rsa et ni apl verser à mon propriétaire je l'es appels on me dis les dossiers sont traiter en 60 jours donc je préviens mon propriétaire que là Caf verseront les apl de mai et de juin quand le dossier sera traite, donc ça me prend tellement la tête je fais une déclaration à l'urssaf de ma cessation d'activité et il m'envoi l'attestation de radiation et je renvoi ce document à la caf et traite mon dossier le 8 juillet 2019 je me connecte sur mon compte caf.fr et je vois qu'il m'on verser 1371,02€ retenue 766,50€ Donc il me donne 604,52€. Je comprend pas j'arrete Mon activité de vdi et on me retiens le rsa et les apl pas verser à mon propriétaire. alors qu'un technicien de la caf m'avais dis que je serais rembourser les 2 mois suspendue (mai et juin) des prestations suspendue. Est-ce normal ? Je me retrouve avce 2 loyers en retard de mai et juin. pourquoi ont ma verser 604.52€ et retenue les 766.50€ ??? les apl n'ont pas etais verser aussi. comment faire ??? Quelqu'un peu m'aider je deviens folle.